

**DECISION****DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL**

**Le Président de la CCI Seine-et-Marne,**

Vu les dispositions des articles R711-68 et R711-70 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

**DECIDE**

De donner délégation générale de signature à Monsieur Dominique CHARNEAU, Directeur général.

Sont exclus de cette délégation les actes emportant cession des immeubles de la CCI Seine-et-Marne

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,

Jean-Robert JACQUEMARD